



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE DU 29 AVRIL 2026**

**PRESIDENCE : Mme la Présidente**

**DELIBERATION N° 31**

**PRESENTS:** Mme Sophie JOISSAINS, Présidente ; Mme Brigitte BILLOT; Mme Sylvaine DI CARO; M. Salah-Eddine KHOUIEL; M. Laurent DILLINGER; Mme Elisabeth HUARD; M. Clément FREL-CAZENAVE; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; Mme Patricia DIMIER; M. Claude MATHIEU; M. André BENSACKOUN; M. Maurice FABRE; M. Jean-Pierre LANFREY

**ABSENT(S) OU EXCUSE(S):;** Mme Nathalie CHEVILLARD

**POUVOIR(S) :** Néant

**SECRETAIRE :** Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

**OBJET : DAS – ELECTION DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE « ACUMPAGNIS »**

Par délibération en date du 25 septembre 2019, le Conseil d'Administration du CCAS a acté la convention constitutive du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale « Acumpagnis ».

Conformément aux dispositions de ladite convention, il convient de procéder à l'élection des deux représentants titulaires et des deux représentants suppléants issu des collèges « élus » et « nommés » du Conseil d'Administration du CCAS afin d'y représenter le Conseil au sein de l'Assemblée générale du GCSMS « Acumpagnis ».

Il est proposé la désignation des membres suivants :

	<b>Représentant Titulaire</b>	<b>Représentant Supplément</b>
<b>Collège « élus »</b>	Madame Brigitte BILLOT	Madame Sylvaine DI CARO
<b>Collège « nommés »</b>	Monsieur Gérard TRUCY	Monsieur Maurice FABRE

**COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

VU :

Les articles L.123-4 à L.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;  
Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-7 et R. 312-194-1 et suivants relatifs aux Groupements de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS),

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-en-Provence en date du 22 mai 2019 relative à la création d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale entre le groupe gestionnaire « Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve » et le CCAS d'Aix-en-Provence,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-en-Provence en date du 25 septembre 2019 actant la convention constitutive du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale « Acumpagnis »,

Vu la délibération du Conseil d'Administration Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-en-Provence en date du 29 juillet 2020 relative à l'élection des représentants à l'Assemblée Générale du GCSMS « Acumpagnis »

Les propositions de Mme la Présidente entendues,  
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

### DECIDE

➤ **DE PROCEDER** à l'élection des deux représentants titulaires au sein de l'Assemblée générale du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale « Acumpagnis », les personnes ci-dessous nommées :

- Madame Brigitte BILLOT
- Monsieur Gérard TRUCY

➤ **DE PROCEDER** à l'élection des deux représentants suppléants au sein de l'Assemblée générale du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale « Acumpagnis », les personnes ci-dessous nommées :

- Madame Sylvaine DI CARO
- Monsieur Maurice FABRE

Vote : 14  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Madame Sophie JOISSAINS



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en  
Sous-Préfecture le 06/05/26  
et de la publication le 06/05/26